



2023_12

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 25 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 25 janvier à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en seconde séance, le quorum n'ayant pas été atteint le 13 janvier, à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 11

Date de convocation du Comité Syndical : mardi 17 janvier 2023

Présents :

RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), THILVERT Jean Pierre (Carcassonne Agglomération), GUICHOU Jean-Régis (Carcassonne Agglomération), GUIRAUD Gérard (Carcassonne Agglomération), BARDIES Pierre (Communauté de communes du Limouxin), AMAT André (Communauté de communes du Limouxin), CABANNE Raymond (Communauté de communes du Limouxin), CARBONNEL Jean Louis (Communauté de communes du Limouxin), BERTELLI Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CHAUMOND Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CALVI Daniel (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invités : Jean-Marie AVERSENQ Directeur général des services du SMMAR, MARTINEZ Isabelle, Directrice administrative du SMMAR, DEFROIDMONT Jérôme, Animateur SAGE, GALINIE Baptiste, Technicien de rivière du SMMAR, BONNET David Secrétaire du SMAH HVA,

André AMAT a été élu secrétaire de séance.

2023_12

**Syndicat Mixte
 d'Aménagement Hydraulique
 de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité Syndical
 du 25 Janvier 2023**

Objet de la délibération :

ETUDE DE FAISABILITE D'AMENAGEMENT DU LAUQUET POUR LA PROTECTION D'ENJEUX HABITÉS –

VALIDATION DES CONCLUSIONS DE L'ETUDE – SCEENARIOS ETUDIES EN RIVE GAUCHE DU LAUQUET AU NIVEAU DE LA VOIE RFF A LEUC

Vu l'étude inscrite dans l'axe 6.14 du PAPI2 de l'Aude intitulée « *Etude hydraulique du bassin versant du Lauquet en vue de la protection des enjeux habités* », Réf. P15-HVA-129, visant notamment à étudier la faisabilité et intérêt de réaliser des aménagements au droit du remblai RFF (Réseaux Ferré de France) ou un élargissement du lit moyen du Lauquet par des travaux de décaissement pour la protection de Leuc contre les crues du Lauquet ;

Vu les résultats correspondants de l'étude Réf. P15-HVA-129, de maîtrise d'œuvre préalable de conception et de modélisation hydraulique réalisée par le cabinet d'études HYDRATEC/OPALE.

Monsieur le Président présente à l'assemblée le contenu de l'étude et les résultats présentés par les cabinets d'études HYDRATEC/OPALE.

Monsieur le Président indique que les résultats ont été présentés en COTEC de l'étude en date du 24/06/2022 en présence des co-financeurs du PAPI.

Monsieur le Président rappelle que les conclusions de l'étude ont mis en évidence le ratio coût-efficacité insuffisant des quatre scénarios d'aménagements étudiés. Ces conclusions ont été entérinées par le COTEC.

	OUVRAGE DE DECHARGE SOUS REMBLAI	REPRISE PONT SNCF	CREATION LIT MOYEN	CREATION LIT MOYEN ELARGI
DESCRIPTION	5 dalots 3Hx2L	Décaissement au droit de l'ouvrage en rive gauche	Décaissement rive gauche ~ 30ml ~ 10 000m3	Décaissement rive gauche ~ 100ml ~ 65 000m3
GAINS HYDRAULIQUES	Diminuation des hauteurs d'inondation plaine amont 5 bâtis mis hors d'eau <i>hauteur d'inondation initiale < 5cm</i>	Diminuation des hauteurs d'inondation plaine amont Pas de mise hors d'eau de bâtis	Diminuation des hauteurs d'inondation plaine amont 5 bâtis mis hors d'eau <i>hauteur d'inondation initiale < 5cm</i>	Diminuation des hauteurs d'inondation plaine amont 12 bâtis mis hors d'eau
CONTRAINTES TECHNIQUES	Travaux sur remblai existant Maîtrise d'ouvrage SNCF	Stabilité des piles Maîtrise d'ouvrage SNCF		

**Pas d'efficacité
 Hydraulique suffisante**

**ACB négative
 (coût Trvx >3M€)**

Source : HYDRATEC ; 2022

Source : HYDRATEC/OPALE ; 2022

2023_12

Après avoir exposé les faits, Monsieur le Président propose au Comité Syndical :

- de valider les résultats de l'étude de conception et de modélisation hydraulique présentée en 2022 par les cabinets d'études HYDRATEC/OPALE ;
- d'approuver les conclusions de l'étude tel qu'entériné en COTEC, à savoir l'absence de solution hydrauliquement efficace au regard des coûts d'aménagements et des enjeux ;
- de valider l'absence de suites à donner aux scénarios étudiés. D'autres solutions relevant des « *mesures de réduction de vulnérabilité individuelles à l'habitation* » étant à privilégier sous maîtrises d'ouvrages des propriétaires privés.

Le Comité Syndical ouï l'exposé du Président, et après délibération, et à l'unanimité des voix.

VALIDE les résultats de l'étude de conception et de modélisation hydraulique présentée en 2022 par les cabinets d'études HYDRATEC/OPALE ;

APPROUVE les conclusions de l'étude tel qu'entériné en COTEC, à savoir l'absence de solution hydrauliquement efficace au regard des coûts d'aménagements et des enjeux ;

VALIDE l'absence de suites à donner par le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude (SMAH HVA) aux scénarios étudiés et présentés par HYDRATEC/OPALE pour la protection de Leuc contre les crues du Lauquet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

**Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude,**

Pierre BARDIES

REÇU A LA
Sous-PRÉFECTURE
DE LIMOUX LE

09 FEV. 2023

